



Niederanven, le **06 FEV. 2026**

AVIS

L'adaptation du règlement fixant les critères d'après lesquels seront mis en location les logements appartenant à la commune a été votée par le conseil communal en sa séance du 30 janvier 2026.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,
Fréd TERNES



le secrétaire,
Bob SCHOLTES